

**Le 22 mars 2017**

**PROCÈS-VERBAL** de la 120<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du conseil de la MRC de Joliette située au 632, rue De Lanaudière à Joliette, le mercredi **22 mars 2017** sous la présidence de monsieur Alain Bellemare.

**Sont présents formant quorum :**

- Monsieur Alain Bellemare, président, préfet de la MRC de Joliette
- Monsieur Gaétan Gravel, vice-président, préfet de la MRC de D'Autray
- Madame Danielle H. Allard, préfète de la MRC de Montcalm
- Monsieur Sylvain Breton, représentant de la MRC de Matawinie
- Monsieur Normand Champagne, substitut du préfet de la MRC de Matawinie
- Monsieur Éric Chartré, substitut du préfet de la MRC de L'Assomption
- Monsieur François Desrochers, représentant de la MRC de Joliette
- Madame Huguette Émond, représentante des usagers du transport en commun
- Monsieur Normand Grenier, représentant de la MRC de L'Assomption, téléconférence
- Monsieur Gérard Jean, représentant de la MRC de D'Autray
- Monsieur Gabriel Michaud, substitut du préfet de la MRC Les Moulins

**Est également présente à la rencontre :**

- Madame Tanya Grenier, directrice générale / secrétaire-trésorière du CRTL

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal du conseil d'administration
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 15 février 2017
  - 2.2 Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 15 février 2017
3. Procès-verbal du comité exécutif – aucun
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes
  - 5.1 Déboursés – janvier et février 2017
  - 5.2 Conciliation bancaire – janvier et février 2017
  - 5.3 Liste des comptes à payer – aucun
6. Sujets spécifiques
  - 6.1 Circuits régionaux
    - 6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 janvier 2017
  - 6.2 Statistiques centrale d'appels au 28 février 2017
  - 6.3 Pénalités émises aux transporteurs en vertu de ses obligations contractuelles au 31 janvier 2017
  - 6.4 Transfert du droit de propriété d'abribus acquis en 2009 et 2010 aux MRC
  - 6.5 Gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine PL76
7. Transport adapté – aucun
8. Règlements
  - 8.1 Règlement no 31-03 – Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 31, tel que déjà modifié par le règlement numéro 31-01, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de D'Autray, de Matawinie et de Joliette – **Circuit no 31** Saint-Gabriel-de-Brandon/Joliette
  - 8.2 Règlement no 32-03 – Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 32, tel que déjà modifié par le règlement numéro 32-01, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie et de Joliette – **Circuit no 32** Saint-Michel-des-Saints/Joliette
  - 8.3 Règlement no 10-04 – Règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 10, tel que déjà modifié par les règlements numéro 10-02 et 10-A, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Joliette et de Matawinie – **Circuit no 34** Rawdon/Joliette
9. Avis de motion – aucun
10. Rapport du président
11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière
12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs et bilan au 28 février 2017
13. Sujets divers
14. Période de questions
15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

## **Le 22 mars 2017**

CA-1214-  
03/2017

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par monsieur Sylvain Breton, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 mars 2017 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté en ajoutant les sujets suivants :

- 6.6 Circuit #32 – Lien d'autobus entre St-Michel-des-Saints et l'Auberge du lac Taureau ;
- 6.7 Projet de protocole d'entente pour le stationnement incitatif de Lavaltrie.

Annexe 1.0 : Projet d'ordre du jour séance du 22 mars 2017

2. Procès-verbal du conseil d'administration

CA-1215-  
03/2017

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 15 février 2017

**Il est proposé par monsieur Gaéтан Gravel, appuyé par madame Danielle H. Allard et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration, tenue le 15 février 2017, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé.

Annexe 2.1 : Procès-verbal CA du 15 février 2017

2.2 Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 15 février 2017

À l'ordre du jour

3. Procès-verbal du comité exécutif

Aucun

4. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période du 9 février 2017 au 15 mars 2017, portant la référence CRTL-CA2017-03, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 4.0 : Liste de correspondance CRTL-CA201-03

5. Bordereau des comptes

CA-1216-  
03/2017

5.1 Déboursés

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Gaéтан Gravel et résolu à l'unanimité :**

**QUE** soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 janvier 2017 totalisant la somme de 2 876 059.92 \$.

**QUE** soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1<sup>er</sup> février 2017 au 28 février 2017 totalisant la somme de 3 822 535.02 \$.

Annexe 5.1 : Déboursés de janvier et février 2017

5.2 Conciliation bancaire

Dépôt de la conciliation bancaire des mois de janvier et février 2017

Annexe 5.2 : Conciliation bancaire de janvier et février 2017

**Le 22 mars 2017**

5.3 Liste des comptes à payer

Aucun

6. Sujets spécifiques

6.1 Circuits régionaux

6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 janvier 2017

Dépôt des statistiques sur l'achalandage et sur les revenus d'achalandage au 31 janvier 2017.

Annexe 6.1.1 : Statistiques d'achalandage au 31 janvier 2017

6.2 Statistiques – Centrale d'appels du Terminus Joliette au 28 février 2017

Dépôt des statistiques de la centrale d'appels du Terminus Joliette répertoriés par réseaux pour la période se terminant le 28 février 2017, couvrant les mois de janvier et février 2017.

Annexe 6.2 : Statistiques Centrale d'appels au 28 février 2017

6.3 Pénalités émises aux transporteurs en vertu de ses obligations contractuelles au 31 janvier 2017

Dépôt

Annexe 6.3 : Tableau des pénalités émises aux transporteurs au 31 janvier 2017

6.4 Transfert du droit de propriété d'abribus acquis en 2009 et en 2010 aux MRC

CA-1217-  
03/2017

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTL a fait l'acquisition d'abribus pour les MRC dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC ont défrayé les coûts nets d'acquisitions de ces équipements ;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC sont responsables de l'entretien et des coûts de réparations rattachés aux abribus sur leur territoire ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour le CRTL de transférer le droit de propriété de ces abribus aux MRC ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt de la liste des abribus livrés et installés sur le territoire du CRTL durant la période comprise entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2010 pour les MRC de L'Assomption et de Montcalm, liste faisant partie intégrante de la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Éric Chartré, appuyé par monsieur François Desrochers et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le CRTL transfère le droit de propriété des abribus acquis en 2009 et en 2010 aux MRC selon la liste annexée à la présente résolution.

**QUE** les MRC soient dorénavant responsables de l'entretien et des coûts de réparation de ces abribus.

**QUE** les MRC transmettent annuellement une liste à jour des localisations des abribus sur son territoire.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise aux MRC de L'Assomption et de Montcalm.

Annexe 6.4 – Transfert du droit de propriété des abribus aux MRC

**Le 22 mars 2017**

6.5 Gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine PL 76

État de situation et discussions entre les partenaires.

6.6 Circuit 32 – Lien d'autobus entre St-Michel-des-Saints et l'Auberge du lac Taureau

Les membres conviennent d'inviter monsieur Bernard Hamel, vice-président des ventes et marketing à l'Auberge du lac Taureau à acheminer sa requête auprès de la MRC de Matawinie.

CA-1218-  
03/2017

6.7 Projet de protocole d'entente pour le stationnement incitatif de Lavaltrie

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTL a réalisé des travaux d'implantation d'un stationnement incitatif dans la Ville de Lavaltrie en partenariat avec la MRC de D'Autray dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de partenariat entre le CRTL et la Ville de Lavaltrie concernant l'usage et l'exploitation du stationnement incitatif doit être conclue ;

**CONSIDÉRANT** la transmission d'un projet de protocole d'entente entre la Ville de Lavaltrie et le CRTL en regard au stationnement incitatif de Lavaltrie accompagné du plan et de l'évaluation des coûts ;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2014-08-30 adoptée par les membres du conseil de la Ville de Lavaltrie lors de la séance ordinaire tenue le 4 août 2014;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par monsieur Gérard Jean et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le président, monsieur Alain Bellemare, et la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soient et sont autorisés à signer l'entente de partenariat entre le Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) et la Ville de Lavaltrie concernant l'usage et l'exploitation du stationnement incitatif de Lavaltrie.

7. Transport adapté

Aucun

8. Règlement

CA-1219-  
03/2017

8.1 Règlement no 31-03 – Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 31, tel que déjà modifié par le règlement numéro 31-01, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de D'Autray, de Matawinie et de Joliette – Circuit no 31 Saint-Gabriel-de-Brandon/Joliette

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière tenue le 15 février 2017;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Gérard Jean et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** soit et est adopté le règlement no 31-03 – Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 31, tel que déjà modifié par le règlement numéro 31-01, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de D'Autray, de Matawinie et de Joliette – Circuit no 31 Saint-Gabriel-de-Brandon/Joliette

**QUE** les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

Annexe 8.1 Règlement no 31-03 Circuit #31

**Le 22 mars 2017**

CA-1220-  
03/2017

- 8.2 Règlement no 32-03 – Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 32, tel que déjà modifié par le règlement numéro 32-01, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie et de Joliette – Circuit no 32 Saint-Michel-des-Saints/Joliette

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière tenue le 15 février 2017;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Gérard Jean et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** soit et est adopté le règlement numéro 32-03 – Règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 32, tel que déjà modifié par le règlement numéro 32-01, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Matawinie et de Joliette – Circuit no 32 Saint-Michel-des-Saints/Joliette

**QUE** les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

Annexe 8.2 Règlement no 32-03 Circuit #32

CA-1221-  
03/2017

- 8.3 Règlement no 10-04 – Règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 10, tel que déjà modifié par les règlements numéro 10-A et 10-02, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Joliette et de Matawinie – Circuit no 34 Rawdon/Joliette

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière tenue le 15 février 2017;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Gérard Jean et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** soit et est adopté le règlement numéro 10-04 – Règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 10, tel que déjà modifié par les règlements numéro 10-A et 10-02, concernant l'organisation d'un service régional de transport collectif de personnes sur le territoire des MRC de Joliette et de Matawinie – Circuit no 34 Rawdon/Joliette

**QUE** les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

Annexe 8.3 Règlement no 10-04 Circuit #34

9. Avis de motion

Aucun

10. Rapport du Président

Le Président, monsieur Alain Bellemare, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis la dernière séance du conseil d'administration.

11. Rapport de la Directrice générale/Secrétaire-trésorière

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis la dernière séance du conseil d'administration.

## **Le 22 mars 2017**

12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs et bilan au 28 février 2017

Dépôt du registre des requêtes et commentaires positifs, du registre des plaintes et commentaires négatifs et du bilan au 28 février 2017

Annexe 12.0 :

- Requêtes et commentaires positifs février 2017
- Plaintes et commentaires négatifs février 2017
- Bilan au 28 février 2017

13. Sujets divers

Aucun

14. Période de questions

Aucune

15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Conseil d'administration le mercredi 26 avril 2017 à la MRC de L'Assomption à compter de 9 h.

Levée de la présente séance

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Breton, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la présente séance ordinaire du 22 mars 2017 soit et est levée.

\_\_\_\_\_  
*Alain Bellemare*  
Président

\_\_\_\_\_  
*Tanya Grenier*  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

CA-1222-  
03/2017